

INSCRIPTION

CONCOURS PHOTO FEDIEX 2025

« Thème : Application des produits de l'industrie extractive »



Organisé par ?

FEDIEX est la Fédération belge de l'industrie extractive et chauxfournière. Elle a pour mission de défendre les intérêts des entreprises actives dans l'extraction de granulats et dans la production de chaux, de promouvoir les bonnes pratiques environnementales et de sécurité ainsi que de faciliter le dialogue avec les parties prenantes.

Les membres de Fediex sont des entreprises de grande et de petite taille qui sont actives dans la production de granulats, de pierres, de sables, etc.

Le secteur extractif se caractérise par un ancrage territorial fort, non délocalisable, et par une dynamique de circuits-courts et de proximité qui en font un acteur engagé des territoires dans lesquels il évolue.

Pour plus d'informations sur Fediex, rendez-vous sur leur site internet de la fédération : www.fediex.be

Organisé pour ?



- Les passionnés de photographie
- Les amateurs de photographie (débutants, semi-professionnels, professionnels)
- Les passionnés de la pierre et de la richesse du sous-sol Belge
- Les passionnés des carrières et de leurs produits

Pour permettre à chacun de pouvoir exprimer correctement son talent, 3 catégories de candidats sont possibles :

1. « Les jeunes » (de 12 à 18 ans inclus, autorisation parentale exigée)
2. « Les pros » (photographes professionnels dont il s'agit de l'activité financière principale)
3. « Les mordus » (hobby principal et semi-professionnels recevant occasionnellement une rétribution financière)

Le thème du concours ?

Le thème choisi pour cette 3^{ème} édition du concours photo de FEDiEX est **l'application (et l'utilisation) des produits de l'industrie extractive.**

Ces produits sont omniprésents dans notre quotidien dans des applications que nous connaissons tous comme la construction, les routes, le génie civil, les éléments patrimoniaux mais aussi dans des applications bien plus méconnues mais non moins essentielles comme l'épuration des eaux, les verres de lunettes et même le dentifrice. Cette énumération n'est bien sûr pas exhaustive.

EXEMPLES D'UTILISATION

					
Le calcaire	La chaux	La dolomie	Les roches dures	La pierre de taille	Les sables
Le calcaire est utilisé dans la fabrication : <ul style="list-style-type: none">• du béton• du ciment• des fondations• des verreries• des sucreries• des briqueteries• des plastiques• du dentifrice• du lait en poudre	La chaux est utilisée : <ul style="list-style-type: none">• en sidérurgie• dans l'industrie chimique• en pharmaceutique• dans la construction• en agriculture• pour le traitement des eaux et des gaz	La dolomie est utilisée : <ul style="list-style-type: none">• en sidérurgie• dans l'industrie du verre• comme gravier décoratif	Le grès et le porphyre sont utilisés : <ul style="list-style-type: none">• dans le revêtement bitumineux des routes• pour les pistes d'aérodrome• pour les ballasts de chemin de fer Les roches dures sont utilisées : <ul style="list-style-type: none">• dans les bétons de surface	La pierre de taille façonnée est utilisée : <ul style="list-style-type: none">• dans le bâtiment• en génie civil• pour les voiries• dans la restauration minutieuse du patrimoine architectural national et étranger	Les sables sont utilisés : <ul style="list-style-type: none">• pour la production de béton• pour les travaux publics• pour la fabrication du verre plat (vitrage, miroir), du verre creux (bouteilles, gobelets), du cristal, du verre optique

Nous vous demandons de mettre en lumière ces applications au travers de vos plus beaux et originaux clichés.

Date et dossier d'inscription ?

Les **inscriptions** débutent le **lundi 30 juin 2025** et se clôtureront le **dimanche 27 juillet 2025** à minuit.

Pour permettre d'apprécier au mieux chaque candidature, nous demandons à chaque candidat :

- De préciser dans laquelle des 3 catégories suivantes il s'inscrit :
 1. « Les jeunes » (de 12 à 18 ans inclus, autorisation parentale exigée)
 2. « Les pros » (photographes professionnels dont il s'agit de l'activité financière principale)
 3. « Les mordus » (hobby principal et semi-professionnels recevant occasionnellement une rétribution financière)

Attention, vous ne pouvez-vous inscrire que dans une seule catégorie !!!
Une catégorie sera activée s'il y a au moins 5 participants dans celle-ci !!

- de joindre à sa candidature :
 - o 3 photographies qu'il a lui-même réalisé, récentes (minimum 2024) et non-retouchées.
 - o Quelques lignes de présentation (coordonnées, lien avec la photographie et votre adresse de résidence)
 - o Quelques lignes expliquant vos motivations à participer au Concours photo de Fediex 2025.

Ces informations sont à envoyer à l'adresse suivante : fediex@fediex.be avec, en objet, la mention suivante « Concours photo Fediex 2025 – Candidature »

Les candidats retenus seront personnellement avertis via l'adresse mail de la candidature au plus tard le 8^r août 2025.

Concours

Le concours photo se déroulera **du 09 août 2025 au 14 septembre 2025**, date limite à laquelle les candidats auront rendu **par mail**, à l'adresse suivante fediex@fediex.be, une sélection de 4 photos qu'ils auront réalisé eux-mêmes (pas de filtres, pas d'altération majeure du cliché, les modalités concernant le format et la qualité seront précisés ultérieurement aux candidats retenus).

Ce concours est une **opportunité unique** pour vous de mettre en avant votre créativité et l'originalité dont vous aurez pu faire preuve pour vos clichés.



Les prix ?

Un jury désigné par FEDIEX sélectionnera les vainqueurs dans chacune des 3 catégories et leur attribuera un prix monétaire de 500€. Le 2^{ème} de chaque catégorie recevra quant à lui un prix monétaire de 250€.

La recherche d'originalité dans les applications et la créativité seront au cœur des critères de sélection.

Les clichés seront développés par FEDIEX qui gardera ensuite les tirages imprimés pour d'autres utilisations ultérieures.

La remise des prix se déroulera lors d'un événement FEDIEX (la date reste à déterminer).

Comme pour les éditions précédentes, les clichés des candidats sélectionnés seront utilisés par Fedieux dans ses différents canaux de communication (brochures, rapports annuels, site internet, réseaux sociaux, ...). Une bien belle vitrine pour vos travaux, que vous ayez gagné ou pas !

Les règles du jeu

Droits d'auteurs :

- Les participants au concours signeront, avec la FEDIEX, un contrat de cession de leurs droits d'auteurs sur les clichés pris dans le cadre du concours « conformément aux règles du Code civil ». (Article XI.167, §1er, alinéa 2, du Code de droit économique).
 - Ce contrat précisera : le droit patrimonial en cause (publication, reproduction...), le type de support (papier, virtuel,...), l'étendue de la cession (type d'usage, mode de diffusion, territoire concerné), la durée de la cession, l'objet de la cession, les utilisations possibles pour les participants après la cession de leur droit.
- L'auteur renoncera par écrit, dans le cadre de ce contrat, à exercer son droit moral sur chaque aspect suivant : la divulgation, la revendication ou le refus de paternité, le respect et l'opposition à toute modification de l'objet sur lequel porte le contrat.
 - En tout état de cause, l'auteur disposera toujours du droit de « s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette œuvre ou à toute autre atteinte à la même œuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation ». Article 165, §2, in fine, du Code de droit économique.
- Les clichés des candidats perdants du concours ou des candidats disqualifiés appartiennent également à la FEDIEX par contrat.
- Les participants au concours « Application des produits de l'industrie extractive » organisé par FEDIEX peuvent utiliser leurs clichés à des fins personnelles (publiques et privées) à condition d'assortir le cliché de la mention suivante : « *Ce cliché a été pris dans le cadre du concours photo 2025 « Application des produits de l'industrie extractive » organisé par Fediex* ».

Autres engagements :

Les participants au concours photo « Application des produits de l'industrie extractive » organisé par FEDIEX en 2025 s'engagent :

- À ne pas contester les décisions du jury lors de l'attribution des prix et à faire preuve d'un bel esprit (politesse, courtoisie) en cas de défaite.

- À autoriser FEDiEX à utiliser les clichés réalisés dans le cadre du concours pour des actions de communication ultérieures sous condition que le nom de photographe apparaisse sur le cliché.
- Par souci de sécurité, à ne pas se mettre en danger, ni à mettre en danger autrui, pour la réalisation de leurs clichés. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu lors des prises de vue. Le participant assume l'entière responsabilité de ses actes et garantit que ses clichés ont été réalisés dans le respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur.
 - Dans le cadre du respect du droit à l'image, si des personnes reconnaissables figurent sur les photographies, le participant doit s'assurer d'avoir obtenu leur autorisation écrite préalable. Aucune photo ne sera retenue sans cette autorisation.

Les éventuels frais de transport ainsi que tous les frais liés à la prise des clichés et l'éventuel bris ou perte de matériel sont à la charge des participants.



 **Rue Edouard Belin, 7 - 1435 Mont-Saint-Guibert**

 **02/511.61.73**

 **fediex@fediex.be**

 **www.linkedin.com/in/fediex-sc-701131102**

 **www.fediex.be**